

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

Ruhengeri, le 4 novembre 1958.

N°B/1.106/AI.6/02

Aux Chefs (tous)

Messieurs les Chefs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que suivant télégramme de Monsieur le Résident vous êtes autorisés à vous rendre à Astrida vendredi sept courant pour saluer le Mwami à sa descente d'avion à neuf heures trente et à y séjourner jusqu'au dimanche.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
p.o. L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT,
GILLET A.

